

## REGLEMENT OPERATION

### « LA PLUS BELLE DECORATION DE SAPIN DE NOEL »

#### SEM EUROMETROPOLE DE METZ HABITAT

##### **ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU**

La SEM Eurométropole de Metz Habitat représentée par Madame Anne FRITSCH RENARD, Présidente et Monsieur Pascal COURTINOT, Directeur Général, organise un jeu gratuit intitulé « La plus belle décoration de sapin de Noël ».

##### **ARTICLE 2 : OBJET DU JEU**

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, La SEM Eurométropole de Metz Habitat organise une opération sur le thème de Noël. Elle a pour but de donner aux fêtes de fin d'années une ambiance féerique.

##### **ARTICLE 3 : DATE ET DUREE**

Le jeu se déroulera jusqu'au 31 décembre 2022.

##### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET VALIDITE DE PARTICIPATION**

Cette opération est gratuite, ouverte à tous les locataires de la SEM Eurométropole de Metz Habitat.

Ces réalisations sont le résultat d'une démarche volontaire. Il s'agit de réaliser la plus belle décoration de sapin de Noël (boule de Noël, guirlande, personnage, étoile, etc...). Les candidats sont informés que les décorations mises au concours seront prises en photos. Ils autorisent leur éventuelle publication ainsi que la proclamation du palmarès dans la presse locale et sur le site internet. Les membres du jury pourront s'inscrire, mais ne pourront figurer au classement.

##### **ARTICLE 5 : INSCRIPTION**

L'inscription à cette opération est gratuite et obligatoire.

Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au 31 décembre 2022.

Un bulletin d'inscription, ainsi que le présent règlement sont disponibles en agence, au siège et sur le site internet de l'Eurométropole de Metz Habitat : [www.eurometropolemetzhabitat.fr](http://www.eurometropolemetzhabitat.fr)

Le formulaire d'inscription dûment complété est à faire parvenir à votre convenance à l'adresse suivante :

SEM Eurométropole de Metz Habitat

Service communication

10 rue du Chanoine Collin

57000 METZ

Par mail à : [contact@sem-emh.fr](mailto:contact@sem-emh.fr)

## **ARTICLE 6 : CATEGORIE**

Détermination des catégories. Deux catégories sont proposées :

- Catégorie 1 : Enfants de moins de 12 ans.
- Catégorie 2 : Adultes et enfants de plus de 12 ans.

## **ARTICLE 7 : COMPOSITION - ATTRIBUTION DES LOTS**

Le jury sera composé de :

- La Présidente et le Directeur Général de la SEM Eurométropole de Metz Habitat.
- De 2 représentants du Service Communication de la SEM Eurométropole de Metz Habitat.

La qualité des membres du jury du concours est assurée bénévolement.

La période du jeu est ouverte jusqu'au 31 décembre 2022.

Chaque membre du jury attribuera une note à la création.

Pour chaque catégorie, les 3 premiers lauréats seront récompensés :

Le 1<sup>er</sup> : bon d'achat de 100 euros

Le 2<sup>ème</sup> : bon d'achat de 60 euros

Le 3<sup>ème</sup> : bon d'achat de 30 euros

## **ARTICLE 8 : RESPONSABILITE ET SECURITE**

Les décorations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur.

La participation à cette opération entraîne une acceptation de ce règlement.